

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**
=====

Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 5
Procurations : 5

Séance du 20 octobre 2011



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS** & Yves **MAURER**, adjoints.

Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Christine **LINDER**, Christophe **SCHLICHT**, Alain **MULLER**, Yolande **WINTZERITH** & Pierre **HERZOG**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes Jocelyne **LIEBY**, Marie-Christine **PIRON**, Anne **MECKER**, Marie-Claude **JORDAN** & M. Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2011
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 22 septembre 2011.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à procéder à des virements d'articles de manière à permettre le financement de dépenses liées à des décisions budgétaires intervenues au cours de l'exercice à inclure dans une décision modificative N° 2 au budget primitif 2011.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un nouveau budget annexe pour la production et la revente de l'électricité en provenance des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'école maternelle, décide que l'ensemble des opérations relatives à cette activité seront constatées dans ce nouveau budget annexe, de ne pas assujettir cette activité à la TVA et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale en ce sens, prend note que ce budget annexe est créé à partir du 20 octobre 2011 et l'approuve.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de 2 postes dans les conditions annoncées, charge le Maire des modifications en ce sens du tableau des effectifs et de la signature des arrêtés individuels correspondants.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la location par la commune de la salle des sports « Alain Mimoun » au comité d'entreprise de la société CRYOSTAR ainsi que la convention d'occupation y relative et fixe le tarif de location de cette salle à 30,- € pour le créneau « 12 h / 13 h 20 » à inclure dans le tableau des participations pour l'utilisation des locaux du Palais Beau Bourg.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le nouveau tableau des participations pour l'utilisation de la salle Bixel du Foyer Saint-Léger et charge le Maire de l'encaissement desdites recettes.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs de location d'une salle de la Maison des Associations destinée aux manifestations à caractère privé pour les habitants de Blotzheim et les associations locales et charge le Maire de l'encaissement desdites recettes.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition par la commune de 7 m² appartenant à Mme Fabienne JACOB afin d'aménager une aire de stockage des poubelles devant sa propriété rue des Etangs au prix de 525,- €, charge le Maire de signer l'acte de vente y relatif et de payer ce montant à Mme JACOB ainsi que les frais de géomètre et de notaire.

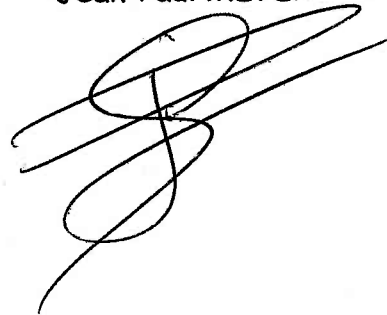
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la régularisation d'anciennes cessions gratuites - données en son temps à la commune sur un tronçon de la rue Hopfet allant de l'intersection avec la rue Jean Moulin jusqu'à l'intersection avec la rue des Vergers - faisant déjà partie intégrante de la chaussée, charge le Maire de signer les actes de cessions y relatifs et de payer les frais de géomètre et de notaire.

11. Le conseil municipal prend acte des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre de la délégation lui ayant été conférée par délibération N° 5 du 28 mai 2009.

12. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Biotzheim.

Le Maire,
Jean-Paul MEYER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the Mayor.